

**Fédération
Syndicale** **P**
Unitaire
Y de Dôme

N°55 **SOMMAIRE**

**MARS
2008**

Prix du
Numéro
0,30 €

Page 1 : Il est temps, grand temps de repartir au combat !
Page 2 : Rapport de la commission Pochard ou comment aller vers le "flexi-prof" - Suppressions de postes d'administratifs dans l'académie
Page 3 : Second degré - Stages de remise à niveau
Page 4 : Retraites - Risques psycho-sociaux - Français immigrés : égalité des droits

Dispensé de timbrage

Déposé le 27-03-2008

CTC Clermont-Fd

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Maison du peuple - 29 Rue Gabriel Péri - 63 000 CLERMONT-FD
Tel. : **04 73 31 24 83** - Fax : **04 73 31 76 87** - email : **fsu63@fsu.fr**
Site web : **http://auvergne.fsu.fr**

Bulletin de la FSU du Puy de Dôme - Trimestriel - N° CPPAP 0311 S 07820 - N° ISSN 1247 - 2573

Directeur de la publication : Claude Delétang

Il est temps, grand temps de repartir au combat !

Trois jours après la défaite électorale aux élections municipales et cantonales, Nicolas Sarkozy a fixé devant le Conseil des Ministres la feuille de route du gouvernement remanié, en assurant qu'il n'y aurait "ni ralentissement des réformes, ni plan de rigueur".

"Au plan national, ces élections ont exprimé une attente, une impatience, une interrogation aussi sur la possibilité que les engagements de la campagne présidentielle puissent être tenus", a déclaré le chef de l'État devant le nouveau gouvernement. Pour aussitôt justifier les réformes à venir par la crise financière : **"dans la tempête économique mondiale, il faut fermement tenir le cap"**.

Il a fixé au gouvernement remanié quatre priorités : **"Remettre le travail au coeur des politiques publiques", "renforcer la compétitivité de notre économie", "continuer à gérer avec sérieux les finances du pays" et "concilier solidarité et responsabilité en matière de retraites, de prise en charge de la dépendance et de santé"**.

Dans ces quatre priorités que Nicolas Sarkozy a fixé au gouvernement remanié, le pouvoir d'achat a désormais disparu.

Quelle accélération des réformes ?

C'est d'abord la volonté de ne pas répondre aux revendications portant sur le pouvoir d'achat, la réduction de la précarité, les politiques budgétaires. C'est au contraire la

confirmation de la volonté de poursuivre les réformes engagées depuis neuf mois, à un rythme soutenu et le plus souvent sans aucune concertation.

L'entreprise de remise en cause des Services publics, de la Fonction publique et du statut avec la RGPP (la Révision Générale des Politiques Publiques), les suppressions de postes, les attaques sur le droit du travail, la protection sociale et les retraites, le paquet fiscal pour les revenus les plus favorisés, la remise en cause des droits et libertés, la politique de l'immigration avec les quotas de reconduction aux frontières... préparent l'opinion à une société plus inégalitaire et plus précarisée.

La nécessité de la lutte n'est pas à démontrer. Il est temps, grand temps de repartir au combat ! La FSU va tout faire pour construire l'action syndicale unitaire à la hauteur des attaques subies par les travailleurs de ce pays.

Michel Bouchet

Rapport de la commission Pochard ou comment aller vers le "flexi-prof". A vous de juger !

Ce rapport, fondé sur des a priori gestionnaires dans un cadre budgétaire contraint, ignore les enseignants du premier degré, les autres personnels comme les professeurs documentalistes et les personnels d'orientation, les précaires. Déréglementation, flexibilité et prise en charges de multiples sont les maîtres mots d'un rapport qui doit servir de base aux prochaines propositions ministérielles.

Il préconise le recrutement sur liste d'aptitude et candidatures individuelles ainsi que l'ouverture à d'autres milieux professionnels. Il envisage la mise en place d'un dispositif spécial de pré-recrutement dirigé vers des jeunes originaires de quartiers difficiles qui constitueraient un vivier d'enseignants plus stables dans des académies fuies aujourd'hui par les néo-titulaires. Comprenez : des banlieusards pour enseigner aux jeunes de banlieues !

Pour les débuts de carrières : pas de renforcement des primes mais définition par les recteurs d'une liste académique de postes "acceptables" pour les débutants ; continuité "établissement de stage/premier poste", avec encadrement de professeurs expérimentés. Quant à la revalorisation des carrières : on ne touche pas aux bornes indiciaires, il y aurait seulement une revalorisation du bas de grille de la catégorie A, des rémunérations accessoires et de la promotion interne.

On se dirige vers l'annualisation du temps de travail (648 heures de cours ou même alignement sur les 1607 h des autres fonctionnaires !). Le conseil pédagogique serait chargé de l'organisation du travail des professeurs. La pédagogie de projet, appuyée sur la promotion de la pluri-trans-co-disciplinarité devenant dans cette perspective le seul référentiel d'organisation pédagogique. Le rapport prône également l'accroissement de l'autonomie des établissements, le rôle accru des chefs d'établissement qui auraient la maîtrise d'au moins 10 % de leur dotation en heures d'enseignement, la concurrence entre établissements et le rôle prépondérant de la notation

administrative à l'échelon local dans l'évaluation des enseignants.

Tout cela implique...

- ☞ La remise en cause de la nécessaire maîtrise des disciplines enseignées et la primarisation du collège.
- ☞ L'accroissement du temps de travail hors cours magistral dans le suivi individualisé, la fluctuation des emplois du temps et donc une difficulté accrue pour mener un travail collectif et solidaire.



- ☞ La décentralisation de l'éducation et donc à terme l'enterrement des diplômes nationaux. L'ouverture de la carte scolaire pouvant aller jusqu'à la fermeture de certains établissements.

- ☞ Face à la concurrence et à la nécessité d'être performant, le système de mutation actuel deviendra intenable.

Nous irons vers un recrutement de plus en plus décentralisé avec CV à la mode territoriale avec tous les risques et avantages liés à ces procédures, l'individualisation accrue des carrières, le développement de l'arbitraire (Davantage de postes à profil.).

On voit bien se dessiner un système éducatif encore plus inégalitaire, un très grand péril pour le service public d'éducation et pour tous ses personnels, avec le risque de fragiliser davantage l'éducation et les défavorisés en produisant une éducation à plusieurs vitesses.

Michèle Aldon

Suppressions de postes d'administratifs dans l'académie

☞ - 28 postes dans les IA et Rectorat:

- ⇒ 4,36 IA 03
- ⇒ 2,22 IA 15
- ⇒ 4,04 IA 43
- ⇒ 7,21 IA 63
- ⇒ 10,20 Rectorat

⇒ Les services traitant de l'action Sociale, des congés longue maladie, longue durée et accident du travail des personnels second degré, la gestion des personnels des Collèges privés sont supprimés dans les IA et transférés au Rectorat.

☞ - 19 pour les établissements scolaires

☞ - Le Rectorat propose d'en supprimer 26 soit 7 postes de plus qui deviendraient des postes provisoires donc de la précarité.

MAIS NOUS NE RENDRONS QUE 47 POSTES dicit le Rectorat.....

C'est un plan pluriannuel de suppressions de postes qui est amorcé.

L'esprit général c'est la remise en cause de tous les services aux usagers. Il faut défaire ce qui avait été construit auparavant.

Concentration, restructuration et pour finir suppression.

Le Snasub avec la FSU n'abandonnera ni les missions, ni les personnels : nous combattons toutes ces suppressions.

Gilberte Jacob

Second degré, rentrée 2008 dans le Puy de Dôme : inacceptable !

Un bilan de la rentrée 2007 dans le second degré très négatif.

La géographie du département du Puy de Dôme associée à une gestion comptable à l'heure près en raison d'une dotation insuffisante a pour conséquence des effectifs pléthoriques dans les établissements les plus importants. Cela multiplie aussi le nombre d'enseignants contraints d'exercer sur plusieurs établissements parfois très distants. Cette rentrée est déjà marquée par une dégradation des conditions d'enseignement et l'augmentation de la pénibilité du travail pour les personnels.

A cela se sont rajoutés des dispositifs imposés de façon unilatérale et sans concertation comme l'accompagnement éducatif (accueil des élèves "orphelins" de 16H-18H) en heures supplémentaires (donc en plus du service normal).

Une rentrée 2008 de tous les dangers.

La préparation de la rentrée 2008 est des plus inquiétantes pour les élèves et les personnels. Il ne faut pas être dupe, la seule logique est la suppression de postes de titulaires et cela passera par l'imposition d'heures supplémentaires et une diminution de l'offre de formation due aux élèves.

L'école renonce à la formation professionnelle des élèves les plus fragiles.

Une réforme de la formation professionnelle, décidée sans concertation commence dès la rentrée prochaine (dans notre département, c'est 24 formations de BEP qui disparaissent) : les bacs professionnels passent en 3 ans au lieu de 4, à terme plus de 10000 postes au niveau national seront supprimés, de plus la réforme envoie vers l'apprentissage des élèves que l'école formait et diplômait jusqu'alors.

Augmentation de la charge de travail des personnels.

C'est l'imposition massive d'heures supplémentaires qui se profile. Si une heure supplémentaire est imposable à un enseignant, la préparation de la rentrée impose plus d'une heure (1,25 en moyenne en collège et 1,70 en lycée) pour que la rentrée puisse se faire dans le Puy de Dôme. L'accompagnement éducatif dont il était question précédemment pourrait être généralisé à tous les collèges alors qu'aucun bilan n'a été établi...et sera en heures "supplémentaires" !!!

Un bilan des suppressions de postes impressionnant dans le Puy de Dôme.

Au total, dans le département, les baisses de dotations et l'augmentation des heures supplémentaires conduit à la disparition de plus de **70 postes d'enseignants** supprimés dans le second degré. A cela s'ajoute de **12 à 19 postes** d'administratifs dans les établissements et la perte de l'équivalent de **18 emplois** entre les services du Rectorat et de l'inspection d'académie. **Dans le département, c'est moins de personnels au service de l'intérêt des élèves.**

Pour la FSU, une autre orientation pour l'école publique est nécessaire. Elle se fonde sur le recrutement massif et la formation de personnels (enseignant, d'éducation, d'orientation, de santé, administratifs) correctement rémunérés, respectés. Ils sont tous indispensables pour assurer la mission de service public d'éducation et de réussite éducative. L'école, c'est l'affaire de tous !

Eric Raguain

Stages de remise à niveau dès les vacances de printemps !

Le Ministre a envoyé aux inspections académiques des informations concernant l'organisation de stages de remise à niveau proposés aux élèves présentant en fin d'école primaire des difficultés en français et en maths.

Un dispositif de stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires va être mis en place pour les élèves de CM1 et CM2. Qui encadrera ces stages ? **les professeurs des écoles volontaires**

Quand et sous quelle forme ? Trois périodes de stage sont programmées, (15 h à raison de 3h par jour) :

- **une semaine durant les vacances de printemps**

- **la première semaine de juillet**

- **la dernière semaine des vacances d'été.**

Quels élèves ? La capacité d'accueil de ces stages devra être voisine de 10% en moyenne des élèves de Cours Moyen.

Quelle modalité ? Groupe d'un maximum de 6 élèves.

Où ? Dans les locaux scolaires après accord avec le maire.

Les enseignants de CM1 et CM2 devront faire passer un bilan de compétences en mathématiques et en français avant ce premier stage ! Avec quels outils d'évaluation ? Aucun document n'est parvenu dans les écoles à ce jour.

Une évaluation des progrès de chaque élève sera faite et communiquée à la famille et à l'enseignant après chaque stage. Là encore, rien n'est paru.

La réussite de tous les élèves est une préoccupation constante des enseignants. Cette réussite passe par la mise en place, en tout premier lieu, d'aides individualisées au sein de la classe, si nécessaire avec les RASED. Elle s'appuie sur l'hétérogénéité du groupe classe qui permet d'apprendre ensemble. Le SNUipp demande, **pour permettre le travail en**

petits groupes ? plus de maîtres que de classes ?, des équipes de RASED renforcées, des remplaçants en nombre suffisant, un allègement des effectifs par classe, des actions de formation, trois heures de concertation pour le travail en équipe.

A contrario, le dispositif des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires n'est pas approprié. Prétendre diviser par trois l'échec scolaire lourd par ces mesures n'est pas crédible. D'autre part renvoyer le traitement de sa difficulté hors du temps scolaire pointera l'élève en échec, au risque de le stigmatiser davantage, sans lui permettre de donner plus de sens à ses apprentissages, ni de développer son autonomie. Enfin l'enfant qui rencontre des difficultés scolaires doit aussi bénéficier de moments privilégiés sur le plan culturel et familial. Il a autant besoin de vacances que les autres enfants.

Investir 23,5 millions d'euros pour payer des heures supplémentaires, alors que l'école a besoin de créations importantes de postes, n'est pas acceptable. L'augmentation du pouvoir d'achat des enseignants ne doit pas passer par des mesures individuelles du type "travailler plus pour gagner plus".

Le SNUipp dénonce la surcharge de travail pour les directeurs d'école et les collègues de CM.

Le SNUipp appelle les enseignants à ne pas rentrer dans le dispositif.

Sophie Guillaumin

TOUS ENSEMBLE POUR DEFENDRE LES RETRAITES !

2003 : François Fillon prétendait “ sauver les régimes par répartition ” et au nom de l'équité avec les salariés du privé dégradait les pensions de l'ensemble des salariés.

2008 : il prétend aujourd'hui aller plus loin, avançant notamment 41 années de cotisation en 2012.

La loi Fillon, c'est travailler plus pour toucher moins !

La FSU refuse un système de retraite à deux vitesses, le développement de l'épargne retraite pour ceux qui le peuvent et l'assistance minimale pour les autres et de nouvelles dégradations avec un nouvel allongement de la durée de cotisation.

La FSU exige pour tous, 75% du dernier traitement à 60 ans avec 37,5 annuités

Cela passe par

- ☞ l'abrogation des décrets Balladur et loi Fillon ;
- ☞ l'abandon des décotes ;

- ☞ le rétablissement des bonifications pour enfants dans la fonction publique et des mesures pour les parents ayant élevé seuls leurs enfants ;
- ☞ la revalorisation des pensions.
- ☞ Le rétablissement de la CPA.
- ☞ La prise en compte des périodes de temps partiels, de chômage et de précarité par un financement solidaire ;
- ☞ La prise en compte des années d'études ;
- ☞ La prise en compte de la pénibilité.

Pour toutes ces raisons la FSU s'est fortement engagée dans les actions intersyndicales et poursuivra le combat pour des retraites solidaires.

Rapport sur les risques psycho-sociaux

Un rapport sur les risques psycho-sociaux vient d'être publié. L'un des points concerne la Fonction publique et les entreprises publiques. La FSU qui, lors de son intervention à la table ronde organisée par Xavier Bertrand en septembre dernier avait alerté sur l'importance des risques psycho sociaux dans le secteur public et la faiblesse des réponses apportées par l'État et les employeurs publics ne peut que s'en réjouir. Mais il y a beaucoup à faire, et c'est urgent. L'État-employeur n'a toujours pas réuni de conférence sur les conditions de travail, la demande de transformation des CHS (Comité Hygiène et Sécurité) en CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) présentée par les organisations syndicales n'a toujours pas été actée, la demande de la FSU que dans chaque ministère soit créé un observatoire des conditions de travail n'est toujours pas satisfaite.

De plus la faiblesse des moyens accordés à la médecine de prévention (dans l'Éducation nationale : 1 médecin de prévention pour 18000 agents environ !), l'inexistence de dispositifs efficaces, la difficulté de faire reconnaître comme maladies professionnelles les conséquences des risques psychosociaux sont bien réelles.

Or, le stress professionnel est hélas très présent dans la Fonction Publique, lié comme ailleurs à l'intensification du travail, à la progression de modes de gestions managériaux, à l'écart entre le

travail prescrit présenté à travers des ordres, des procédures, des normes, et le travail réel. Les effets rejoignent ceux observés dans le secteur privé. Si le statut a été longtemps protecteur (au sens où les personnels sont moins soumis aux pressions hiérarchiques), la notation au mérite, l'individualisation des carrières, la mise en concurrence des personnels risquent d'aggraver les risques psycho-sociaux. Les personnels précaires de plus en plus nombreux sont les plus exposés à ces risques, en raison de la fragilité de leur situation.

D'autre part, nous constatons que le contact permanent avec le public ou les usagers, ainsi qu'une nécessité de vigilance exposent les personnels à des syndromes d'épuisement. Les collègues les plus âgés peinent souvent à finir leur carrière dans de bonnes conditions.

La FSU exige donc que l'employeur public prenne enfin la mesure de l'importance de cette question, y consacre rapidement une conférence, suivie de décisions de moyens d'action et d'une prise en charge dans les différents ministères.

Français, immigrés : égalité des droits et solidarité

Contre la politique xénophobe du gouvernement la FSU appelle à se mobiliser pour affirmer des valeurs d'égalité, de solidarité et exiger :

- ☞ l'arrêt immédiat des expulsions,
- ☞ la fermeture des centres de rétention,
- ☞ la suppression du ministère de “l'immigration et de l'identité nationale”,
- ☞ l'abrogation de lois racistes et xénophobes,

- ☞ l'arrêt des poursuites contre les soutiens des sans-papiers,
- ☞ la régularisation de tous les sans papiers.

**Journée nationale de manifestations
Samedi 5 avril 15H
Place de la Victoire, Clermont-Fd
Manifestation en direction de la Préfecture**